

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
RELATIVE À LA "CHAIRE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS-EST MARNE-LA-VALLÉE" POUR L'ANNÉE 2014**

**Les parties prenantes :**

**l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée,**  
établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
SIRET : 199 320 565 00492,  
siège social : 5 boulevard Descartes- Cité Descartes - 77454 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2,  
représenté par son Président, Monsieur Gilles ROUSSEL,  
ci-après désigné "U.P.E.M."

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

78449909

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 18/02/2014  
Réception Préfet : 18/02/2014  
Publication RAAD : 18/02/2014

D'UNE PART,

**Les partenaires de la chaire :**

**Alternatives Économiques,**  
société coopérative et participative (S.CO.P.) sous statut juridique "société anonyme",  
SIRET : 330 394 479 00050,  
adresse : 12 rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY,  
représentée par son Président directeur général, Monsieur Thierry PECH

DE DEUXIEME PART,

**CASDEN Banque Populaire,**  
société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable  
SIRET : 784 275 778 00842  
adresse : 91 cours des Roches - Noisiel - 77424 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2,  
représentée par son Président directeur général, Monsieur Pierre DESVERGNES

DE TROISIEME PART,

**le Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire - L'Atelier,**  
association régie par loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,  
SIRET : 495 085 490 00029,  
adresse : 8/10 impasse Boutron - 75010 PARIS,  
représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc BRULÉ

DE QUATRIEME PART,

**CHORUM,**  
mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité (agrée pour les branches 1, 2 et 20),  
immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 784 621 419,  
ses activités d'assurance sont substituées par l'U.N.P.M.F., Union de mutuelles soumise aux dispositions du livre II  
du Code la mutualité sous le N°442 574 166,  
siège social : 56-60 rue Nationale - 75013 PARIS,  
représentée par sa Directrice générale, Madame Brigitte LESOT

DE CINQUIEME PART,

**Coopaname,** coopérative d'activité et d'emploi,  
société anonyme coopérative ouvrière de production à capital variable,  
SIRET : 448 762 526 00029  
adresse : 3/7 rue Albert Marquet - 75020 PARIS  
représentée par son Directeur général délégué, Monsieur Joseph SANGIORGIO

DE SIXIEME PART,

**le Département de Seine-et-Marne,** représenté par le Président du Conseil général de Seine-et-Marne,  
dûment autorisé par délibération du Conseil général n° 4/14 en date du 13 février 2014,  
ci-après dénommé "le Département"

DE SEPTIEME PART,

**l'I.R.U.P. (Institut régional universitaire polytechnique),**  
association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
SIRET : 402 474 159 00041  
adresse : Campus industriel - Rue de Copernic - CS 369 - 42050 SAINT-ÉTIENNE Cedex  
représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc EURIN  
et son Directeur général, Monsieur Cyril FAURE ayant pouvoir de signer

DE HUITIEME PART,

La présente convention est ci-après désignée la "**convention**". Les partenaires signataires de la présente convention sont désignés individuellement par "**partenaire**" et collectivement par "**les partenaires**". Le libellé "chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée" est abrégé par "**chaire E.S.S.-U.P.E.M.**".

## IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

- Article 0 - Préambule
- Article 1 - Objet
- Article 2 - Objectifs
- Article 3 - Missions
- Article 4 - Organisation
- Article 5 - Instances de gouvernance
- Article 6 - Obligations
- Article 7 - Financement du projet
- Article 8 - Propriété intellectuelle
- Article 9 - Dénonciation / Résiliation
- Article 10 - Évaluation
- Article 11 - Durée de la convention

Annexe n° 1 - Annexe financière

Annexe n° 2 - Annexe technique

Annexe n° 3 - Conventions financières des partenaires

Annexe n° 4 - Nom et fonctions des représentants des partenaires financeurs au comité de pilotage

### ARTICLE 0 - PREAMBULE

La présente convention fait suite aux quatre conventions annuelles signées en 2010, 2011, 2012 et 2013 entre les partenaires de la chaire et l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée. L'année 2010 fut l'année de lancement des activités de la chaire comptant au départ cinq partenaires fondateurs (la S.C.O.P. Alternatives économiques, les associations l'Atelier et l'I.R.U.P., la mutuelle CHORUM, enfin l'U.G.E.M.). Ces cinq partenaires fondateurs ont été rejoints dès le cours de l'année 2010 par deux nouveaux partenaires, la mutuelle MACIF et le Département de Seine-et-Marne. Dès l'année 2011, un huitième partenaire rejoignait la chaire, la coopérative d'activité et d'emploi Coopaname.

Le rapport d'activité 2012 a été l'occasion, après trois ans d'existence, de dresser un bilan du développement des activités de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. autour de ses trois axes : la recherche, l'enseignement et la sensibilisation à l'économie sociale et solidaire. A travers des actions souvent transversales, la chaire a inscrit dans la durée un programme de travail autour d'une équipe de doctorants pour la recherche, d'un enseignement de l'E.S.S. dans des filières généralistes et pas seulement dédiées, de ses rencontres chercheurs-acteurs ou de sa journée de l'E.S.S. pour la sensibilisation. La dimension partenariale de la chaire, impliquant ses organisations membres dans l'élaboration de son programme d'activités, a structuré au fil du temps une ligne directrice : la reconnaissance au sein de l'université des spécificités de l'E.S.S. comme une autre économie longtemps oubliée. Cette orientation s'est consolidée avec le rattachement des activités de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. au sein du laboratoire d'économie ERUDITE de Paris Est (unité de recherche EA 437). Enfin, la chaire a reçu un soutien affirmé de la direction de l'université avec la dotation d'un poste de secrétariat à mi-temps et l'implication du président de l'université dans son comité de pilotage.

Au cours de l'année 2013, les activités de la chaire ont continué à se développer et à gagner en notoriété avec deux événements marquants. Le premier fut la remise du prix A.E.F., mention spéciale E.S.S., en présence de Benoît HAMON, Ministre délégué à la consommation et à l'économie sociale et solidaire, pour l'initiative conjointe entre la chaire E.S.S.-U.P.E.M., le B.A.I.P. et Coopaname : "Coop'à-prendre". Le second fut l'organisation par la chaire des 33<sup>èmes</sup> journées de l'association d'économie sociale autour du thème des nouvelles frontières de l'E.S.S., dont le rayonnement a été national et international. Du côté des partenaires de la chaire, un double mouvement s'est amorcé, qui aboutira à une nouvelle configuration de la chaire en 2014. En 2013, l'U.G.E.M. et la MACIF ont choisi de ne pas renouveler leur engagement pour 2014. Après avoir apporté leur soutien aux trois premières années de la phase expérimentale de la chaire E.S.S.-U.P.E.M., ces deux organisations souhaitent réserver leur concours à de nouvelles expérimentations. En 2013 également, faisant suite à une coopération initiée avec les journées E.S.S. de la chaire, la candidature de la CASDEN B.P. pour devenir membre de la chaire a été acceptée. En 2014, la chaire E.S.S.-U.P.E.M. associera donc sept membres partenaires à l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée autour de sa même ligne directrice qui suppose de renforcer encore sa dynamique partenariale. L'orientation du programme de la chaire E.S.S. pour 2014 (cf. annexe n° 2) et son animation par le comité exécutif en seront les deux principaux leviers.

### ARTICLE 1 - OBJET

L'U.P.E.M. souhaite poursuivre le partenariat avec des organisations de l'économie sociale et solidaire et des institutions, partenariat dénommé "chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée" (Chaire E.S.S.-U.P.E.M.).

La chaire E.S.S.-U.P.E.M. a pour objet :

- de réaliser le programme mutualisé de travail défini dans l'annexe technique de la convention, programme qui pourra être ajusté au sein des deux organes de gouvernance appropriés de la chaire, le comité exécutif et le comité scientifique ;
- de définir les obligations de l'U.P.E.M. et des partenaires ainsi que les modalités de confidentialité, de publication et de propriété intellectuelle.

La convention est composée de la présente partie principale, de ses annexes n° 1 (annexe financière), n° 2 (annexe technique), n° 3 (conventions financières des partenaires), n° 4 (nom et fonctions des représentants des partenaires financeurs au comité de pilotage), à l'exclusion de tout autre document.

## **ARTICLE 2 - OBJECTIFS**

Aujourd'hui, l'économie sociale et solidaire, qui regroupe les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, représente en France 9 % des établissements et emploie 10 % des salariés, selon les études conjointes de l'I.N.S.E.E. et du C.N.C.R.E.S.S.. Par la progression de ses effectifs autant que par les spécificités de ses organisations, l'économie sociale et solidaire est devenue un acteur économique qui compte et dont la reconnaissance progresse. L'objectif du partenariat "chaire E.S.S.-U.P.E.M." est de contribuer à mettre en place les thématiques et projets de recherche et des formations dans l'enseignement supérieur permettant d'aider le développement de l'économie sociale et solidaire en répondant à ses besoins de professionnalisation et à celui d'une meilleure connaissance de cette autre économie. Pour l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée et les partenaires de la chaire E.S.S.-U.P.E.M., la réalisation de cet objectif va de paire avec la possibilité d'offrir à ses étudiants une meilleure insertion professionnelle. Enfin, son périmètre est délimité par les organisations de l'économie sociale et solidaire depuis leurs statuts traditionnels jusqu'à leurs nouvelles formes, avec une double dynamique : un ancrage territorial en Ile de France et des relations d'échange au niveau national et international sur les plans de l'enseignement et de la recherche.

Ce partenariat initiera des liens avec les acteurs du dialogue social et de la responsabilité sociale de l'entreprise et veillera à ce que les recherches menées et les formations d'enseignement supérieur mises en place soient dans la ligne d'une économie au service de l'Homme.

Parce que le développement de l'économie sociale et solidaire relève fondamentalement d'un ancrage territorial et politique des activités économiques, le partenariat chaire E.S.S.-U.P.E.M. va au-delà de l'U.P.E.M. et des organisations de l'économie sociale et solidaire, en associant à celles-ci les collectivités locales.

Enfin, la chaire E.S.S.-U.P.E.M. aura un rôle de coordination et d'animation de l'E.S.S. dans l'enseignement supérieur et la recherche à deux niveaux. D'une part, elle participera à la mise en réseau des formations dédiées à l'E.S.S. dans l'enseignement supérieur en Île-de-France. D'autre part, elle suscitera une coordination entre les différentes chaires E.S.S. créées ou en cours de création au niveau national.

## **ARTICLE 3 - MISSIONS**

Afin de réaliser ses objectifs, le programme de travail est structuré autour de trois axes de développement :

- A. Mettre en place et développer une recherche scientifique dans le champ de l'économie sociale et solidaire qui associe chercheurs et acteurs de terrain. L'objectif est ici une production de connaissance scientifique prenant toute sa place dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche tout en ayant une utilité sociale auprès des acteurs de l'économie sociale et des collectivités publiques. Ces recherches seront majoritairement des recherches appliquées, elles pourront aussi être des recherches fondamentales. Le programme de recherches de la chaire sera précisément élaboré et suivi dans le cadre du comité scientifique de la chaire en lien avec les axes de recherche du Laboratoire ERUDITE. Enfin, les travaux de la chaire feront l'objet d'une vulgarisation afin d'être mis à disposition des acteurs de l'E.S.S..
- B. Développer des formations d'enseignement supérieur adossées à la recherche nouvelle menée dans ce domaine, qui soient insérantes, de niveaux Licence et Master, adaptées aux besoins de l'économie sociale et solidaire. L'objectif est ici de mieux faire connaître les organisations de l'économie sociale et solidaire aux étudiants de l'université tout en répondant aux besoins de professionnalisation de ces structures.
- C. Sur la base du développement de recherche et de formations de l'enseignement supérieur, développer la visibilité de l'économie sociale et solidaire et valoriser l'université pour la recherche et les formations qu'elle mettra en place auprès des acteurs de l'économie sociale. L'objectif est ici de contribuer à la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire dans la société par un lien renforcé entre ses acteurs et l'université, au niveau national, européen et international.

La concrétisation de ses trois missions passera par la réalisation du programme annuel de travail qui est présenté dans l'annexe n° 2 de la convention.

## **ARTICLE 4 - ORGANISATION**

Chaque année universitaire, le Président de l'U.P.E.M., désigne le responsable de la chaire E.S.S.-U.P.E.M..

Le volet "recherche" incluant la valorisation sera réalisé au sein de l'équipe U.P.E.M., Unité de recherche ERUDITE (EA 437), placée sous la double tutelle de l'Université Paris-Est Créteil-Val-de-Marne (U.P.E.C.) et de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (U.P.E.M.). D'autre part, pour répondre à la dimension pluridisciplinaire des recherches initiées par la chaire, certaines recherches pourront être développées en lien avec d'autres laboratoires de l'Université Paris-Est. D'ores et déjà une recherche est menée en lien avec le laboratoire de sociologie, le L.A.T.T.S.. D'autres recherches pourront être développées dans le cadre du laboratoire de gestion I.R.G. de l'U.P.E.M..

Le volet "enseignement et formations" sera réalisé dans le cadre des composantes suivantes de l'U.P.E.M. : l'U.F.R. "économie et gestion" pour la Licence professionnelle "management des organisations de l'économie sociale", "l'Institut francilien d'ingénierie des services (I.F.I.S.)" pour la spécialité de Master "management de l'insertion par l'économie sociale et solidaire". Par ailleurs, un enseignement optionnel d'introduction à l'économie sociale est proposé aux étudiants de première année de la Licence "économie et gestion".

## **ARTICLE 5 - INSTANCES DE GOUVERNANCE**

Le choix de l'instance de gouvernance est celui d'une gouvernance partenariale du projet afin d'ancrer la chaire E.S.S.-U.P.E.M. sur son territoire en relation avec les collectivités territoriales et avec les acteurs de terrain que sont les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les associations.

### Comité de pilotage :

Il est composé du Président de l'Université ou son représentant, d'un représentant de chaque partenaire signataire financeur de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. dont le nom et les fonctions sont précisées en annexe n° 4, d'un représentant de l'U.F.R. "économie et gestion, d'un représentant de l'I.F.I.S., du responsable du Laboratoire ERUDITE ou son représentant et enfin du responsable de la chaire E.S.S.-U.P.E.M.. Le Président du comité de pilotage est nommé par le Président de l'U.P.E.M.. Le rôle du comité de pilotage est de :

- contrôler la réalisation du programme de travail et l'exécution du budget,
- piloter et de valider les évolutions du projet,
- veiller à ce que le projet et les travaux menés restent dans les missions de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. définies dans la convention,
- nommer au comité exécutif deux représentants professionnels du comité de pilotage et un représentant des enseignants statutaires faisant des enseignements dans les formations d'économie sociale et solidaire,
- désigner un comité scientifique,
- coopter à l'unanimité du comité de pilotage, un ou plusieurs nouveaux partenaires de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. qui signeront, par avenant, la convention, à la date de leur arrivée, leurs droits et obligations prenant effet à cette date.

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, dont une fois pour les budgets et les comptes.

### Comité exécutif :

Le comité exécutif est composé du responsable de la Chaire E.S.S.-U.P.E.M. qui préside le comité et de quatre membres nommés par le comité de pilotage. Le rôle du comité exécutif est de :

- mettre en œuvre les actions nécessaires pour permettre la réalisation du programme de travail de la Chaire E.S.S.-U.P.E.M. et l'exécution de son budget,
- faire un rapport annuel du degré d'avancement du programme de travail pour le comité de pilotage.

### Comité scientifique :

Le comité scientifique est composé de trois membres du Laboratoire ERUDITE dont le responsable de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. et de trois membres extérieurs nommés par le comité de pilotage. Il est présidé par le responsable de la chaire E.S.S.-U.P.E.M.. Le rôle du comité scientifique est de :

- développer le programme de recherche de la chaire en lien avec les objectifs de la chaire et dans le cadre des axes de recherche du Laboratoire ERUDITE et d'en assurer le suivi,
- assurer la sélection et la publication des travaux réalisés dans le cadre de son programme de travail dans les cahiers de recherche de la chaire.

### Responsable de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. :

Outre les responsabilités usuelles de tout responsable d'un projet en partenariat faisant objet d'une convention, le responsable de la Chaire E.S.S.-U.P.E.M. doit notamment :

- animer et diriger le comité exécutif,
- préparer, appliquer et proposer les évolutions du programme de travail,
- préparer le budget, suivre son exécution et préparer les comptes,
- rédiger un rapport annuel avant le 31 janvier de l'année suivante présenté devant le comité de pilotage pour rendre compte de la réalisation du programme de travail et de l'exécution financière de l'année.
- convoquer, préparer les réunions du comité de pilotage et appliquer ses décisions.

Secrétariat de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. :

Afin d'assister le responsable de la chaire dans ses différentes tâches, l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée met à disposition un appui administratif.

## **ARTICLE 6 - OBLIGATIONS**

L'U.P.E.M. et les partenaires sont tenus de fournir les moyens nécessaires et d'exécuter l'ensemble des tâches pour lesquels ils sont engagés dans la convention au titre du programme de travail. L'U.P.E.M. et les partenaires sont tenus d'assurer leur participation aux réunions du comité de pilotage. Le responsable de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. prendra toutes les mesures nécessaires pour que les informations diffusées sur les pages web relatives à cette chaire respectent les missions définies dans la convention et soient conformes aux missions d'enseignement supérieur et de recherche de l'U.P.E.M..

## **ARTICLE 7 - FINANCEMENT DU PROJET**

Le financement du projet au titre de la convention est décrit dans l'annexe financière et peut faire l'objet d'avenants pour tenir compte de l'entrée de nouveaux partenaires signataires et des évolutions du programme des travaux.

Le financement des partenaires à la chaire est une subvention.

## **ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

### **8.1 - Confidentialité**

Chaque partie s'engage à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques, techniques ou commerciales, selon tout type de document et nature de support telles que brevets, logiciels, marques, dessins et modèles, plans, documents et écrits techniques, rapport écrits et oraux, publications, posters, bases de données, site Web, savoir-faire, secret de fabrication autres que celles issues de l'activité de la chaire E.S.S.-U.P.E.M., et notamment les connaissances antérieures, appartenant à une partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la convention et qui auront été communiquées avec la mention "confidentiel", par une notification sur le document ou par un écrit papier ou courriel l'attestant, et ce, tant que ces informations ne seront pas accessibles au public. Cet engagement restera en vigueur pendant 5 ans à compter de la date de signature de la convention, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de ce dernier.

### **8.2 - Publication des produits de la chaire E.S.S.-U.P.E.M.**

Toute publication, communication d'informations, ou toute maquette d'enseignement, issues de résultats ou du savoir-faire produit dans la chaire U.P.E.M. E.P.S.S., par l'une ou l'autre des parties, devra recevoir, pendant la durée de la convention, l'accord d'un "comité des publications", créé lors de la première réunion du comité de Pilotage, et accepté par l'ensemble des parties, qui fera connaître sa décision dans un délai maximum de 30 jours ouvrés à compter de la demande écrite. Passé ce délai et faute de réponse, l'accord sera réputé acquis.

Les publications de recherche faites par les enseignants-chercheurs de l'U.P.E.M. devront suivre la règle générale qui est : *Auteur, Université Paris-Est, ERUDITE, U.P.E.M., F, 77454 Marne-la-Vallée*, sans omission d'aucun champ, sans modification de l'ordre ni des séparateurs, sans traduction dans une autre langue.

### **8.3 - Propriété et exploitation**

La réalisation de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. ne donne lieu à aucune cession ni transfert de propriété des connaissances initiales des Parties ou produites en parallèles à l'activité de la chaire E.S.S.-U.P.E.M..

Chaque partie fera son affaire des droits de tiers consécutifs à l'utilisation de connaissances ou d'informations qu'elle aura introduites pour réaliser l'activité de la chaire E.S.S.-U.P.E.M.. Elle pourra demander au comité de pilotage quelles dispositions prendre en cas d'incertitude préalable à l'utilisation de connaissances particulières.

L'ensemble des productions et des connaissances produites résultant de l'exécution de la présente convention sont les propriétés (exclusives et inaliénables) de l'U.P.E.M. et partenaires de la convention qui pourront communiquer et publier l'ensemble des rapports et documents produits.

Les résultats pouvant faire l'objet d'une commercialisation ou d'une exploitation commerciale, directes ou indirectes, et directement produit au fur et à mesure du déroulement de la convention, quels que soient leur nature et leur mode de protection, brevets, logiciels, marques, dessins et modèles, plans, documents et écrits techniques, rapport écrits et oraux, publications, posters, bases de données, site web, savoir-faire, site Web, seront ci-après désignés les "résultats communs" et appartiendront conjointement aux partenaires et à l'U.P.E.M., leur gestion étant confiée à l'U.P.E.M..

Les parties conviennent que toute exploitation commerciale des résultats communs donnera lieu à rémunération des parties propriétaires au prorata de leurs contributions.

Afin de parvenir entre elles à une propriété conjointe des résultats communs relevant du droit d'auteur, l'U.P.E.M. et les partenaires se cèdent l'une à l'autre en tant que de besoin, et aux autres partenaires de la chaire dans les conditions précisées ci après, les droits d'utilisation, de reproduction, d'adaptation, de représentation et d'exploitation de toute création originale, au sens du Code de la propriété intellectuelle, réalisée dans le cadre de la convention, ce qui comprend les rapports, les logiciels et la documentation, et plus généralement tout élément des résultats susceptible d'être protégé au titre du droit d'auteur.

A la fin de la convention, l'U.P.E.M. et les partenaires se rencontreront en marge du comité de pilotage en présence du responsable de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. et du comité exécutif pour valider l'aboutissement du programme de travail de la convention et convenir du recensement et de l'utilisation, notamment des conditions d'exclusivité pour l'utilisation commerciale, des résultats communs. Leur délibération sera annexée au procès verbal du comité de pilotage de la chaire.

#### ARTICLE 9 - DENONCIATION / RESILIATION

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, pour non respect des engagements de l'un ou plusieurs des titulaires. Après sollicitation du responsable de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. pour examen du litige, et en cas d'absence de solution, une lettre recommandée avec avis de réception, moyennant un délai de préavis d'un mois, devra être adressé au président de l'université avec copie au responsable de la chaire par le partenaire souhaitant mettre un terme à la convention et actant ainsi de manière définitive la fin du partenariat entre lui et l'U.P.E.M. et les autres partenaires.

#### ARTICLE 10 - ÉVALUATION

L'U.P.E.M. et les partenaires acceptent que les engagements pris dans la présente convention ainsi que les actions conduites dans le cadre du programme de travail défini dans l'annexe n° 2 fassent l'objet d'une évaluation conduite par le comité de pilotage et présentée aux différents partenaires.

#### ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La convention est signée pour un an. Elle prend effet après la signature de tous les partenaires.

Fait en huit exemplaires originaux, à ....., le .....

Pour l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée,  Gilles ROUSSEL, Président	Pour Alternatives Économiques SCOP SA,  Thierry PECH, Président directeur général
Pour CASDEN Banque Populaire  Pierre DESVERGNES, Président Directeur Général	Pour le Centre de ressources régional de l'Économie sociale et solidaire - L'Atelier,  Jean-Marc BRULÉ, Président
Pour la Mutuelle CHORUM,  Brigitte LESOT, Directrice Générale	Pour Coopaname,  Joseph SANGIORGIO, Directeur général délégué
Pour le Département de Seine-et-Marne,  Vincent ÉBLÉ, Président du Conseil général	Pour l'Institut régional universitaire polytechnique (I.R.U.P.),  Jean-Luc EURIN, Président

Annexe n° 1 à la convention de partenariat relative à la "chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée" pour l'année 2014

**ANNEXE FINANCIÈRE**

**1 - CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITE PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE**

**1.1 - Heures d'enseignement**

l'U.P.E.M. contribue déjà à hauteur de 92 375 € à I.E.S.S. à travers les heures d'enseignement consacrées à l'E.S.S. et les coûts indirects qui en découlent.

<b>Heures d'enseignement</b>	
Licence professionnelle	664 heures
Master MIE.S.S.	491 heures
Master MIE 1 <sup>ère</sup> année	24 heures
Total heures	1 179 heures
<b>Coût TOTAL environnementé pour l'Université</b>	<b>92 375 €</b>

**1.2 - Secrétariat de la chaire**

L'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée dote la chaire d'un appui administratif.

**2 - BUDGET PREVISIONNEL DE LA CHAIRE (hors masse salariale)**

<b>Intitulé</b>	<b>Charges</b>	<b>Ressources</b>
Frais de gestion université (10 %)	5 600,00	
Recherche (organisation de réunions, déplacements, colloque, publication)	24 500,00	
Communication et site Internet	15 000,00	
Ingénierie de formation	10 900,00	
Demande de réaffectation solde 2013 *		30 000,00
Taxe d'apprentissage des partenaires		2 000,00
Contributions financières partenaires		24 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>56 000,00</b>	<b>56 000,00</b>

\* Estimation au 14 octobre 2013

<b>Partenaires</b>	<b>Ressources</b>
I.R.U.P.	3 000,00
CASDEN B.P.	5 000,00
CHORUM	3 000,00
Alternatives Économiques	2 000,00
Coopaname	3 000,00
Département de Seine-et-Marne	10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 000,00</b>

*Annexe n° 2 à la convention de partenariat relative à la "chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée" pour l'année 2014*

## **PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2014 DE LA CHAIRE DE PARTENARIAT D'E.S.S. DE L'U.P.E.M.**

Le comité de pilotage de la chaire, dans sa séance du 15 novembre 2013, a arrêté son programme de travail pour l'année 2014.

### **1 - LES AXES DE RECHERCHE 2014**

Le développement de la recherche scientifique relative à l'E.S.S. fut le premier défi que la chaire E.S.S.-U.P.E.M. dû relever. Le programme 2014 s'inscrit dans la continuité des recherches initiées les années précédentes. Il se déploie néanmoins autour d'une nouvelle structuration autour de trois grands axes : les recherches appliquées sectorielles, les recherches sur la régulation coopérative et, enfin, les travaux sur la microéconomie de l'E.S.S..

#### ***1.1 - Les recherches appliquées sectorielles***

Au cours de l'année 2014, la chaire E.S.S. continuera de développer ses recherches dans deux secteurs particuliers, le secteur sanitaire et médico-social et le secteur des déchets. La spécialisation amorcée dans ces deux secteurs traduit pour le premier l'investissement de CHORUM dans les recherches de la chaire et pour le second l'ancrage territorial des recherches de la chaire. La spécialisation dans ces deux secteurs se fait également en lien avec la mention de Master Santé et Économie Sociale.

##### 1.1.1 - L'évolution des métiers dans le secteur médico-social

Dans le cadre de sa troisième année de thèse, Etienne ANTELME produira la synthèse de ses recherches basées sur deux monographies qui ont donné lieu en 2013 à des premières communications. Cette recherche conduite avec une bourse C.I.F.R.E. (conventions industrielles de formation par la recherche), financée par le partenaire CHORUM, est dirigée par Gilles Jeannot et Pascal UGHETTO (L.A.T.T.S.).

##### 1.1.2 - La concentration dans le secteur sanitaire et médico-social et l'emploi

Sur la base d'une convention entre la chaire E.S.S. et la D.R.E.E.S. mettant à disposition le fichier F.I.N.E.S., une étude sur la concentration dans le secteur sanitaire et médico-social a été commencée en 2013 en partenariat avec CHORUM. Cette étude sera poursuivie et approfondie en 2014 en faisant notamment le lien entre concentration et évolutions de l'emploi dans le secteur.

##### 1.1.3 - Les acteurs de l'E.S.S. dans la filière des déchets en Île-de-France et leur valeur ajoutée sociale

En 2012, un programme P.I.C.R.I. (Partenariats institutions citoyens pour la recherche et l'innovation) de la Région Île-de-France a débuté sur le thème "Déchets et citoyenneté". En partenariat avec les organisations de la société civile ENDA Europe et Frances libertés, la chaire E.S.S.-U.P.E.M., adossé au Laboratoire ERUDITE, a plus précisément lancé une recherche sur les modèles économiques des acteurs de l'E.S.S. dans la filière des déchets en Ile de France afin d'analyser leurs spécificités en termes de valeur ajoutée sociale. Cette recherche est en grande partie conduite par Brice GOURNAY, doctorant au sein d'ERUDITE, dans le cadre de sa thèse financée par le P.I.C.R.I. de la Région Île-de-France. Après des premières publications en 2013, cette recherche en 2014 s'appuiera sur six monographies de structures de l'E.S.S. pour caractériser les différentes formes d'inclusion sociale auxquelles elles peuvent être rattachées.

##### 1.1.4 - R.S.E. et E.S.S. dans la prévention et gestion des déchets

Dans le cadre d'une réponse à un appel à projet A.N.R., sous la direction de Fabienne BOUDIER (ERUDITE UPEC), sur le thème R.S.E. et déchet, un étudiant de Master II MIE.S.S. réalisera une étude sur le modèle d'insertion développé par SUEZ dans le cadre de sa filiale SITA REBOND. Une étude sur la gestion des déchets industriels en Seine et Marne sera également menée avec un accent mis sur le potentiel en termes d'emploi, notamment d'insertion, du recyclage de ce type de déchets.

##### 1.1.5 - Les S.I.A.E. et le parcours des bénéficiaires du R.S.A.

En continuité des recherches de la chaire E.S.S. sur l'insertion par l'activité économique (I.A.E.), une étude sur l'effet du passage au sein d'une structure de l'I.A.E. sur le parcours des bénéficiaires du R.S.A. sera conduite sur le mode expérimental. Une première expérimentation sera mise en place qui pourra être conduite dans le cadre d'un stage d'un étudiant en Master Expertise de l'emploi.

#### ***1.2 - Les recherches sur la régulation coopérative***

A la croisée de recherches théoriques et appliquées, la chaire E.S.S.-U.P.E.M. a initié en 2013 un axe de recherche sur la régulation coopérative qui sera continué en 2014 autour de deux programmes.

### 1.2.1 - L'ISO 26000 de territoire en Seine-et-Marne

Cette recherche donnera lieu en 2014 à la publication par l'A.F.N.O.R. d'un guide d'utilisation de la norme de responsabilité sociétale ISO 26000 en Seine-et-Marne, via une convention entre la chaire E.S.S.-U.P.E.M. et l'A.F.N.O.R.. Elle donnera également lieu à la publication d'un rapport de recherche sur l'expérimentation ISO 26000 de territoire, conduite auprès de dix organisations de tout type dans la Communauté de communes du Gâtinais-Val de Loing. Cette recherche a obtenu des financements du Département de Seine-et-Marne, de la Région Île-de-France, de la Fondation MACIF, de l'I.F.I.S. et de la C.D.C.. Elle sera réalisée par Julien DENIARD, en première année de thèse, et par Coline LORENT, étudiante du Master II MIE.S.S.. Cette recherche a donné lieu en 2013 à une réponse à l'appel à projet lancé par trois Ministères sur les pôles territoriaux de coopération économique, dont l'enjeu est la création d'un pôle de développement économique solidaire dans le Gâtinais-Val de Loing auquel la chaire E.S.S. sera associée. Enfin, en 2014, l'objectif sera également la transformation de l'innovation de laboratoire au sein de la chaire E.S.S. en modèle économique porté par une structure de l'E.S.S.. Ce dernier volet fera l'objet d'une demande de financement auprès du Centre Francilien d'Innovation sous la forme d'une AIMA Labo et d'une demande de labellisation auprès du pôle de compétitivité Finance Innovation. Du côté théorique, l'enjeu de cette recherche est d'intégrer dans le corpus des économistes la coopération comme un nouveau mode de régulation économique. Plusieurs communications à colloque sont d'ores et déjà prévues pour 2014.

### 1.2.2 - ISO 26000 de territoire et la haute qualité sociale dans les marchés publics

La régulation coopérative revêt aussi un enjeu de politiques publiques dans la mesure où celles-ci peuvent ou non en favoriser la diffusion. Dans cette perspective, la démarche ISO 26000 de territoire sera mobilisée en appui d'une recherche au niveau de la Région Ile de France qui visera à définir les modalités de l'intégration de la haute qualité sociale dans les marchés publics.

### 1.2.3 - S.I.A.E. et R.S.E.

Dans sa deuxième année de thèse, Philippe SCHEMENOWICZ poursuivra ses recherches sur les nouveaux liens entre les structures de l'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) et les entreprises classiques. A partir de deux monographies, l'enjeu de la recherche est d'établir les conditions sous lesquelles ces liens portent une nouvelle logique coopérative ou, au contraire, procèdent d'un aménagement de la logique concurrentielle.

### **1.3 - Les recherches sur la microéconomie de l'E.S.S.**

Ce dernier axe de recherche devrait donner lieu en 2014 à plusieurs publications : "Marx et les coopératives de production : une question de valeur" et "Équilibre général avec altruisme : une relecture de P-J PROUDHON et de L. BOURGEOIS". Ces publications devraient jeter les premières pierres d'un manuel de microéconomie morale et politique, intégrant l'E.S.S. au cœur de l'enseignement de base en économie. Ce projet a été identifié comme l'un des domaines d'innovation prioritaires du livre blanc "Pour une finance au service de l'économie sociale et solidaire", publié par le pôle de compétitivité Finance innovation en juillet 2013 (DIP 14, p. 180-184).

### **1.4 - Publication des recherches**

Outre les cahiers de recherche de la chaire E.S.S.-U.P.E.M., les travaux de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. donneront lieu pour en présenter les résultats à un large public à un format de publication 4 pages. Ces 4 pages de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. devraient permettre de communiquer utilement aux acteurs concernés l'essentiel des résultats de la recherche.

## **2 - LES FORMATIONS ET ENSEIGNEMENTS EN 2014**

### **2.1 - L'enseignement, introduction à l'économie sociale**

Proposée aux étudiants de première année de Licence éco-gestion au second semestre, cette option a connu un succès en 2013 avec 123 étudiants inscrits sur 300 étudiants de première année. Elle sera de nouveau ouverte en 2014.

### **2.2 - La Licence professionnelle MOES**

La Licence professionnelle Management des organisations de l'économie sociale avec ses deux options (Développement associatif et Communication) a été reconduite avec des modifications mineures pour l'année 2013-2014. Si elle compte une promotion nombreuse de 41 étudiants (à l'U.P.E.M.) et de 9 étudiants (à l'I.R.U.P.), les étudiants de l'U.P.E.M. sont très majoritairement sous le statut de stagiaire et de manière plus limitée sous le statut d'apprentis. Grâce à des partenariats dans la durée, les étudiants pourront réaliser sept projets collectifs devant leur permettre des acquisitions professionnelles avancées.

### **2.3 - Le Master "Insertion et E.S.S."**

La promotion U.P.E.M. du Master Insertion et E.S.S. compte 21 étudiants qui ont déjà trouvé leur structure pour réaliser leur période entreprise (en apprentissage ou en formation continue). Une étudiante de la promotion est en cursus Erasmus, dans le cadre des relations internationales de la chaire avec l'Université de Cantemir à Bucarest qui dispense également un Master d'économie sociale. En 2014, le Master connaîtra une inflexion du côté de la recherche avec une formation à la recherche qui outillera mieux les étudiants pour la réalisation de leur mémoire universitaire et, éventuellement, le prolongement de leur étude en thèse, sans enlever la forte orientation professionnelle de la formation dans l'I.A.E. et, plus largement maintenant, dans l'E.S.S.. Le projet tutoré des étudiants du Master MIE.S.S. à l'I.R.U.P. pourrait porter sur le développement de la méthodologie ISO 26000 de territoire dans la région Rhône Alpes.

Enfin, en 2014, le chantier de la réhabilitation des Masters continuera. Dans le nouveau cadre réglementaire, les spécialités de Master devraient disparaître pour ne conserver que des appellations au niveau des mentions qui seront définies par une carte de formation au niveau national. Les mentions abriteront des parcours. A cette occasion, la composante I.F.I.S. devrait proposer une mention ciblée sur l'économie sociale qui intégrera trois parcours existants dont Insertion et E.S.S..

#### **2.4 - L'innovation Coop'à-prendre**

Après deux premières années d'expérimentation, l'innovation Coop'à-prendre suspendra en 2014 son volet pédagogique pour se centrer sur le nécessaire support économique afin de la rendre pérenne au sein de l'U.P.E.M.. Ce support fera en 2014 l'objet d'une étude de faisabilité quant à la création d'une coopérative Coop'à-prendre au sein de l'U.P.E.M., associant activités économiques et activités pédagogiques. Cette étude de faisabilité sera conduite par un groupe de quatre étudiants du Master MIE.S.S. II. Elle visera à déterminer les conditions de viabilité des activités économiques imaginées pour la Coopérative Coop'à-prendre, son modèle pédagogique ainsi que sa gouvernance. Le partenaire Coopaname accompagnera, dans le cadre de leur projet tutoré, ce groupe d'étudiants en lien avec la direction de l'U.P.E.M., notamment sa Vice-présidente adjointe à la vie étudiante, Karine MARROT.

### **3 - LA VISIBILITE DE L'E.S.S.**

#### **3.1 - L'animation du site Internet**

L'année 2014 a pour objectif de continuer de développer l'animation du site de la chaire E.S.S.-U.P.E.M. afin qu'il assure la meilleure visibilité des réalisations de la chaire. Dans cette perspective, il fera l'objet d'améliorations aussi bien dans sa présentation visuelle que dans le contenu de ses rubriques. Ces missions seront confiées au nouvel apprenti de la chaire, en charge de sa communication, Damien LEREBOURG.

#### **3.2 - Les Vidéos solidaires**

L'année 2014 sera la troisième année de réalisation du projet tutoré "vidéos solidaires" par les étudiants du Master MIE.S.S. accompagnés pour cela par la réalisatrice Marina GALIMBERTI et le campus numérique de l'U.P.E.M.. En 2013, les vidéos solidaires des étudiants du Master MIE.S.S. ont fait l'objet d'une reconnaissance par l'AVISE. L'année 2014 devra continuer à faire progresser la valorisation de ces vidéos solidaires, ce qui sera l'une des principales missions de Damien LEREBOURG. Le financement de son poste d'apprentissage est pris en charge pour 2/3 par l'I.F.I.S. et pour 1/3 par la chaire E.S.S..

#### **3.3 - La troisième Journée E.S.S. de l'université (septembre)**

En 2014, l'objectif est d'organiser la quatrième édition de la journée E.S.S. à l'Université en continuant d'en faire le rendez-vous de l'université avec les acteurs de l'E.S.S. autour de ces trois temps : le festival "vidéos solidaires", la table ronde et les rencontres sur les stands des nombreux partenaires de la journée E.S.S.. Le partenaire CASDEN B.P. continuera en 2014, comme il l'a fait pour 2013, à financer les deux prix du jury et du public, remis aux lauréats du festival "vidéos solidaires".

#### **3.4 - Les rencontres chercheurs-acteurs de la chaire**

Co-organisées avec l'Atelier et animées par Alternatives Économiques, trois rencontres chercheurs-acteurs de la chaire continueront à être organisées en 2014 auxquelles s'ajoutera la rencontre chercheurs-acteurs à l'I.R.U.P. de Saint-Etienne.

La prévision de programmation pour 2014 est la suivante :

- à l'Atelier :
  - \* les associations de l'accompagnement social et professionnel (mars),
  - \* l'égalité homme/femme dans l'E.S.S. (juin),
  - \* la coopération sur les territoires (novembre) ;
- à l'I.R.U.P. :
  - \* perspectives de l'ISO 26000 de territoire en Rhône-Alpes.

#### **3.5 - Journée ISO-26000 de territoire**

En partenariat avec le réseau des territoires de l'économie solidaire (R.T.E.S.), une journée sur l'ISO 26000 de territoire devrait être organisée au second semestre 2014 sur le site universitaire de Val d'Europe, à l'adresse des élus des collectivités membres du R.T.E.S.. Son objectif est de sensibiliser les collectivités territoriales à cette démarche qui s'inscrit dans le cadre de la transition écologique et sociétale des territoires.

#### **3.6 - La diffusion des travaux de recherche sur le travail et l'emploi dans l'E.S.S.**

Le positionnement de la chaire E.S.S., depuis sa création, a toujours été marqué par une orientation sur les questions du travail et de l'emploi. L'enjeu aussi bien pour ses formations que pour ses recherches étant de placer l'E.S.S. sous l'exigence d'une économie favorisant un emploi de qualité pour tous. Des vidéos solidaires à la norme ISO 26000 de territoire dont l'emploi est un des deux piliers, ce fil rouge se retrouve dans beaucoup des productions de la chaire E.S.S.-U.P.E.M.. Aussi, en s'appuyant sur ses formations et ses travaux de recherche, la chaire mettra en place une recension des travaux sur le travail et l'emploi dans l'E.S.S. afin d'en assurer une large diffusion via son site internet dans un premier temps. Cette première réalisation est conçue dans la perspective d'une mise en réseau des acteurs sur le travail et l'emploi dans l'E.S.S..

**4 - ÉQUIPE DE LA CHAIRE E.S.S.-U.P.E.M.**

**4.1 - Enseignants-Chercheurs**

<b>Prénom, Nom</b>	<b>Fonctions</b>
Michel ABHERVÉ	Professeur associé
Etienne ANTELME	Doctorant
Melaine CERVERA	Doctorant
Hervé DEFALVARD	Maître de conférences, HDR
Julien DENIARD	Doctorant
Yannick L'HORTY	Professeur
Brice GOURNAY	Doctorant
François LEGENDRE	Professeur
Coline LORENT	Stagiaire
Mathieu NARCY	Maître de Conférences
Philippe SCEMENOWICZ	Enseignant et Doctorant

**4.2 - Administratifs**

<b>Prénom, Nom</b>	<b>Fonctions</b>
Josette PICARD	Secrétaire administrative
Damien LEREBOURG	Chargé de communication

*Annexe n° 3 à la convention de partenariat relative à la "chaire d'économie sociale et solidaire  
de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée" pour l'année 2014*

## CONVENTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

Pour chaque partenaire une fiche détaillera sa contribution hors budget à la chaire (valorisation, ..) et sa contribution au budget de la chaire.

### 1 - ALTERNATIVES ECONOMIQUES

- **Contribution sous forme de valorisation :**
  - \* animation des rencontres chercheurs acteurs organisées par la chaire en 2014 : 1 000 € par rencontre, soit 3 000 € au total.
- **Contribution financière au budget : 2 000 € (sous forme de versement de la taxe d'apprentissage hors quota).**

### 2 - I.R.U.P.

- Valorisation des heures d'enseignement consacrées à l'E.S.S. (licence + master) : 63 307 €.
- Contribution sous forme de valorisation des activités de la chaire par des supports de communication.
- **Contribution financière au budget : 3 000 €.**

### 3 - CHORUM

- **Contribution financière hors budget : 46 000 €.**
- Prise en charge d'une thèse en bourse C.I.F.R.E., sur les évolutions des métiers dans le secteur médico-social.
- Évaluation de la contribution financière de CHORUM :
  - \* salaire du doctorant : 35 000 € par an,
  - \* coûts liés à la mise en œuvre de l'activité de recherche et aux moyens mis à disposition du doctorant : 25 000 € par an,
  - \* subvention ANRT : 14 000 € à déduire.
- **Contribution sous forme de valorisation : 36 jours/homme.**
- Contribution de CHORUM aux travaux de la Chaire :
  - \* comité de pilotage : 6 jours/homme,
  - \* comité exécutif : 12 jours/homme,
  - \* autres réunions : 6 jours/homme,
  - \* communication : 12 jours/homme.

- **Contribution financière au budget : 3 000 €.**

### 4 - DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

- **Contribution financière : 10 000 €.**

### 5 - COOPANAME

- **Contribution financière au budget : 3 000 €.**

### 6 - CASDEN BANQUE POPULAIRE

- **Contribution financière hors budget : 1 000 €.**  
Il est prévu que la CASDEN BP finance les deux prix du jury et du public remis aux lauréats du festival Vidéos Solidaires.
- **Contribution financière au budget : 5 000 €.**

### 7 - L'ATELIER

1. Accueil des rencontres chercheurs acteurs dans les locaux de l'Atelier, co-organisation et mise à disposition de la salle en format théâtre (tout au long de l'année, 2 ou 3 rencontres par an).
  2. Accueil à l'Atelier des étudiants (master MIE.S.S. et Licence MOES), co-organisation, mise à disposition de la salle, présentation des activités du centre de ressources (plusieurs demi-journées courant septembre).
  3. Valorisation des projets tutorés sur le blog Succ'ess (tout au long de l'année), <http://www.vosvaleursfontcarriere.fr/success-stories-le-blog/>.
  4. Participation à divers évènements et projets de la chaire (norme ISO 26000 en lien avec le Département de Seine-et-Marne).
- **Contribution sous forme de valorisation : 10 000 €.**

*Annexe n° 4 à la convention de partenariat relative à la "chaire d'économie sociale et solidaire  
de l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée" pour l'année 2014*

**NOMS ET FONCTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARTENAIRES FINANCEURS  
AU COMITÉ DE PILOTAGE**

**Alternatives Économiques SCOP SA,**

Statut juridique : SA  
N° SIRET Paris : 330394479 00050  
Adresse : 12 rue du Cap Vert - 21 800 QUÉTIGNY  
Représenté par son Président directeur général, Monsieur Thierry PECH  
Représentant au comité de pilotage : Camille DORIVAL, DGA

**Le Centre de ressources régional de l'Économie sociale et solidaire - L'Atelier**

Association Loi 1901,  
N° SIRET : 495 085 490 00029  
Adresse : L'atelier - 8/10 impasse Boutron - 75010 PARIS  
Représenté par son Président, Monsieur Jean-Marc BRULÉ  
Représentant au comité de pilotage : Claire MARENCO, Directrice

**L'I.R.U.P., Institut Régional Universitaire Polytechnique**

Statut juridique : association loi 1901  
N° SIRET : 402 474 159 00041  
Adresse : Campus Industriel - Rue de Copernic - CS 369 - 42050 SAINT-ETIENNE Cedex  
Représenté par Jean-Luc EURIN, son président, Cyril FAURE, son Directeur général ayant pouvoir de signer  
Représentant au comité de pilotage : Marylène BADOUR, Responsable des relations institutionnelles

**CHORUM**, mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité (agrée pour les branches 1, 2 et 20), immatriculée au répertoire  
Sirène sous le N° 784 621 419. Ses activités d'assurance sont substituées par l'UNPMF, Union de Mutuelles soumise aux  
dispositions du Livre II du Code la Mutualité sous le N°442 574 166  
Son siège social est situé 56-60 rue Nationale - 75013 PARIS  
Représentée par Madame Brigitte LESOT, Directrice générale  
Représentants au comité de pilotage : Emmanuelle PARADIS, chef de projet, et Vanessa DEWAELE, chargée des partenariats

**CASDEN Banque Populaire**

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable  
N° SIRET : 784 275 778 00842  
Adresse : 91 cours des Roches - Noisiel - 77424 MARNE-LA-VALLÉE Cedex 2  
Représenté par son Président directeur général, Pierre DESVERGNES  
Représentant au comité de pilotage : Serge BRUZI, Chargé de mission

**Coopaname**, Coopérative d'activité et d'emploi

Statut juridique : Scop-SA (Société anonyme coopérative ouvrière de production à capital variable)  
N° Siret : 448 762 526 00029  
Adresse : 3/7 rue Albert Marquet - 75020 PARIS  
Représenté par Joseph SANGIOGIO, Directeur général délégué  
Représentant au comité de pilotage : Joseph SANGIORGIO

**Le Département de Seine-et-Marne**

Représenté par le Président du Conseil général  
Représentant au comité de pilotage : Véronique CHETANEAU, Directrice de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale